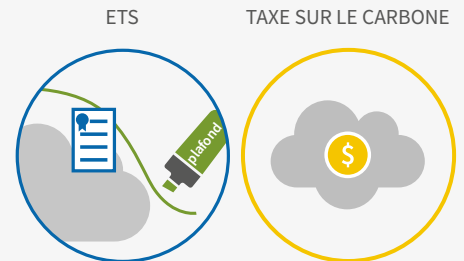


ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION ET TAXE CARBONE : DEUX INSTRUMENTS, UN OBJECTIF

Un système d'échange de quotas d'émission (SEQE) est un instrument de marché qui peut être utilisé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le gouvernement établit une limite (plafond) pour les émissions totales dans un ou plusieurs secteurs de l'économie, et émet des quotas en fonction de cette limite. Les entreprises opérant dans ces secteurs doivent posséder un quota pour chaque tonne d'émissions qu'elles émettent. Ces quotas peuvent être alloués gratuitement par le gouvernement ou achetés lors de ventes aux enchères organisées par celui-ci. Dans le cas d'une taxe sur le carbone, le gouvernement fixe un taux d'imposition et les entités concernées doivent payer ce montant pour chaque tonne émise.



Quel est leur point commun ?

1. ILS FIXENT UN PRIX AU CARBONE : Les systèmes d'échange de quotas d'émission et les taxes sur le carbone suivent tous deux le principe du "pollueur-payeur". Ils imposent un prix explicite sur le carbone, encourageant les producteurs et les consommateurs à internaliser une partie du coût social des émissions de GES. Cela contribue à rendre plus attrayantes les solutions à faible teneur en carbone, à modifier les habitudes de consommation et à soutenir les investissements à faible teneur en carbone.

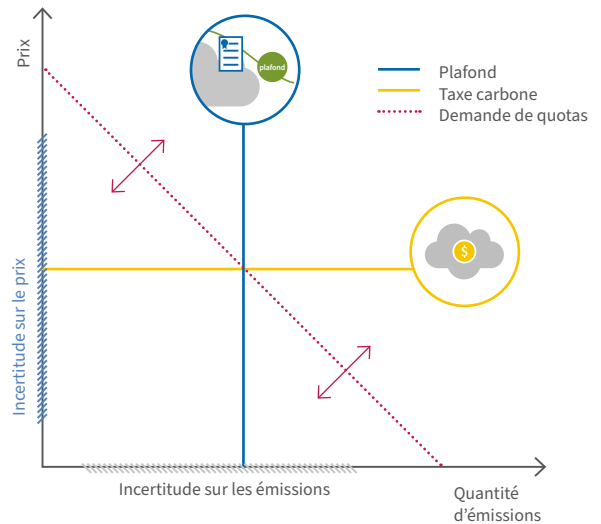
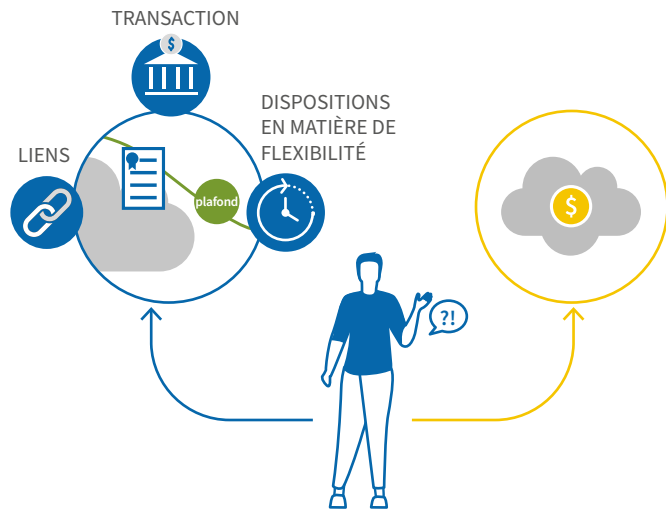
2. LE COÛT EST EFFICACE : Un prix du carbone ne dit pas aux gens quelles mesures ils doivent prendre pour réduire les émissions. Ce sont plutôt les individus et les entreprises qui décident de la meilleure façon de réagir au prix. Cela signifie que, dans l'ensemble de l'économie, un système d'échange de quotas d'émission et une taxe sur le carbone peuvent permettre d'obtenir davantage de réductions pour le même coût que d'autres politiques climatiques.



3. ELLES PEUVENT GENERER DES RECETTES : Comme les autres taxes, une taxe carbone augmentera les recettes publiques, même si elle décourage les comportements polluants. Un SEQE qui met aux enchères des quotas peut également générer des recettes. Les recettes de la tarification du carbone peuvent être utilisées, par exemple, pour investir dans des mesures climatiques et énergétiques, financer des réformes fiscales, rembourser la dette publique, soutenir des programmes sociaux ou indemniser les ménages. Pour plus d'informations, voir le résumé SEQE #6.

Quelles sont leurs principales différences ?

1. CERTITUDE DE LA REDUCTION DES EMISSIONS VS. CERTITUDE DU PRIX : En fixant un plafond, un système d'échange de quotas d'émission détermine la quantité totale d'émissions autorisées et garantit ainsi le résultat de la politique en matière d'atténuation, tandis que le prix du carbone est déterminé par la dynamique du marché. Par conséquent, le prix du carbone dans un SEQE fluctue en fonction de la demande et de l'offre de quotas. Le prix peut être plus élevé lorsque l'économie est en plein essor et plus bas en période de récession. En revanche, une taxe sur le carbone offre une certitude quant au prix, mais les résultats en matière d'atténuation ne peuvent être fixés.



2. SIMPLICITÉ VS. FLEXIBILITÉ : Une taxe sur le carbone peut être plus facile à mettre en œuvre car elle utilise les canaux établis du système fiscal et ne nécessite pas de nouvelle infrastructure pour l'échange de quotas. Cependant, un SEQE offre plus de flexibilité : par exemple, des dispositions telles que la compensation, la mise en réserve et l'emprunt limité donnent aux entités concernées des options quant au moment et à l'endroit où elles doivent réduire leurs émissions. Enfin, il est possible d'étendre le SEQE au-delà des frontières en le reliant à d'autres systèmes, ce qui n'est pas possible avec une taxe sur le carbone.

La tarification du carbone en pratique

Le choix entre un système d'échange de quotas d'émission et une taxe carbone dépend des préférences politiques et des circonstances d'une juridiction. Les deux ne s'excluent pas mutuellement : plusieurs juridictions ont mis en place des systèmes d'échange de quotas et des taxes sur le carbone complémentaires couvrant différents secteurs. D'autres ont mis en place une taxe carbone comme étape vers la mise en place d'un système d'échange de quotas d'émission.

ETS SEULEMENT	ETS ET TAXE CARBONE	TAXE CARBONE UNIQUEMENT
CHINE CALIFORNIE PILOTES CHINOIS EU ETS X 14 KAZAKHSTAN	SUISSE EU ETS X 17 ROYAUME-UNI TOKYO SAITAMA MEXIQUE** INDONESIE***	ARGENTINE COLOMBIE-BRITANNIQUE CANADA* CHILI URUGUAY COLOMBIE JAPON SINGAPOUR AFRIQUE DU SUD UKRAINE

* La mesure fédérale canadienne de « backstop » s'applique aux provinces qui n'ont pas encore mis en œuvre la tarification du carbone. À partir de juillet 2023, cela comprend l'Ontario, le Manitoba, le Yukon, l'Alberta, la Saskatchewan, le Nunavut, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard.

** Le Mexique a mis en place un système d'échange de quotas d'émission au niveau national et une taxe carbone au niveau national et infranational. À partir de juillet 2023, cela inclut les États de Mexico, Querétaro, Yucatán, Durango, Guanajuato et Zacatecas.

*** L'Indonésie a mis en place un système d'échange de quotas d'émission pour le secteur de l'électricité et prévoit une taxe sur le carbone dans un avenir proche. Le mécanisme hybride fonctionnerait finalement comme un système de plafonnement, de taxation et d'échange, dans lequel les installations qui ne respectent pas leurs obligations dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission seraient soumises à la taxe, dont le taux serait éventuellement lié au prix du marché national du carbone.

Le meilleur des deux mondes

Les deux instruments ont évolué au fil du temps pour devenir plus flexibles, ajustables et stables. Des approches hybrides ont également vu le jour, telles que des SEQE avec des prix planchers et plafonds ou des dispositions permettant aux émetteurs de soumettre des crédits de compensation au lieu de payer une taxe sur le carbone. Avec un éventail d'options de conception disponibles, la tarification du carbone – quel qu'en soit le type – est un outil essentiel pour permettre aux juridictions de réduire leurs émissions de manière rentable.

À PROPOS DU PARTENARIAT INTERNATIONAL D'ACTION CARBONE (ICAP) : ICAP est une plateforme internationale à destination de tous les niveaux gouvernementaux, axée sur l'identification des meilleures pratiques dans le domaine des SEQE. Ses activités sont articulées autour de trois principaux axes : le dialogue technique, le partage des connaissances et le renforcement des capacités. Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter le [site web d'ICAP](#) et utiliser ses outils tels que la [carte ETS](#) et l'« [Allowance Price Explorer](#) ». Vous avez également la possibilité de nous suivre sur [Twitter @ICAPSecretariat](#) et sur [LinkedIn](#) (International Carbon Action Partnership).